ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

protection

Question écrite n° 24885

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'augmentation du nombre d'enfants fugueurs et de disparitions d'enfants. En effet, en 2001, plus de 50 000 fugueurs auraient été signalés, soit une augmentation de plus 34 % en quatre ans. A ce chiffre, il faut ajouter 540 disparitions d'enfants ne relevant pas d'une fugue, et plusieurs centaines de dossiers d'enlèvements parentaux. Face à ces données en augmentation constante, la Fondation pour l'enfance souhaiterait que soit créé un service d'aide et d'écoute téléphonique destiné aux enfants et adolescents en fugue ainsi qu'aux familles des enfants disparus ou enlevés. Ce service, qui fonctionnerait 24 heures sur 24, aurait pour mission d'offrir aux fugueurs, à travers un numéro vert, une écoute et une assistance en respectant leur anonymat, d'apporter une information, une orientation, un soutien aux familles de fugueurs et d'enfants disparus, et d'accompagner dans ses démarches le parent dont les enfants ont été enlevés à l'étranger par leur ex-conjoint. En conséquence, elle lui demande si le Gouvernement entend soutenir la mise en place et le fonctionnement de ce service d'aide et d'écoute téléphonique.

Données clés

Auteur : Mme Martine Aurillac
Circonscription : Paris (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24885
Rubrique : Enfants
Ministère interrogé : justice
Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7071